

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 18 novembre 2020

Nombre de membres

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 26

L'an deux mille vingt, le dix-huit novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil communautaire, au siège de la CdC Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.
<u>Étaient présents</u> : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Stéphane AUGÉ, Madame Frédérique RAGOT, Monsieur Dominique SIMETIERE, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Philippe LACAN, Madame Élodie SUTRA, Monsieur Daniel TARDET, , Madame Gaëlle JOURDAIN, Madame Émilie GIRAUD, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Madame Peggy NOLLET, Monsieur Kévin BAYNAUD, Madame Rozenn PETOT, Monsieur Younes BIAR, Monsieur Olivier BOURDIN, Madame Nathalie PIATTO, Monsieur Didier TOUVRON
<u>Secrétaire de séance</u> :
Marie-Claude GRENON.
<u>Étaient absents représentés</u> :
Monsieur Gérard FABRE qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Monsieur Jean-Pierre SECQ qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU.
<u>Étaient absents et non représentés</u> :
Monsieur Alcide BORDE, Madame Nadine GIRARD, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN.
<u>Étaient également présents</u> :
Monsieur Frédéric GABET, Directeur Général des Services, assisté de Madame Lucile COUILLAUD, Responsable du service Administration Générale.
Convocation envoyée le : 10 novembre 2020 - Affichage en Mairie le : 10 novembre 2020

Madame le Maire informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises.

1. commande publique

1.4.1 autres contrats

DM n° 2020-121 : signature d'un contrat de location d'une balayeuse CLEANGO sans chauffeur avec la société EURO LOCATION pour une durée 14 mois. Le montant mensuel de la location s'élève à 3 900 € H.T par mois.

DM n° 2020-122 : signature d'un contrat d'entretien d'une balayeuse CLEANGO sans chauffeur avec la société EUROPE SERVICE pour 4 visites (2 révisions et 2 visites intermédiaires) pendant la durée du contrat de location de la balayeuse. Le montant de la prestation s'élève à 3 100 € H.T pour les 4 visites.

3. Domaine et patrimoine

3.3 locations

3.3.1 Locations en qualité de bailleur

DM n° 2020-117 : signature d'un contrat d'occupation des locaux situés 5 rue Ronsard entre la Ville et « Hélène FM » pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021. La mise à disposition est consentie à titre gratuit. En contrepartie de cette occupation à titre gratuit, le preneur s'engage, pendant toute la durée de la convention, et en faveur de la commune à :

- Diffuser, gratuitement, 15 spots publicitaires concernant le festival Sérénade et la Fête de la Nature, en supplément des spots payants commandées par la commune,
- Enregistrer, gratuitement, une chronique d'intérêt public dans le cadre d'une campagne de communication annuelle de 30 messages et d'une durée maximum de 2 minutes,
- Laisser la possibilité, pour la commune, d'utiliser de manière gratuite et ponctuelle, les studios pour un enregistrement ou une prise de son,
- Prêter un haut-parleur pour les cérémonies.

7. Finances locales

7.5 Subventions

7.5.1 Sollicitées par les collectivités

DM n° 2020-116 : demande d'aide à l'Agence de l'Eau Adour Garonne – Plan de mesures incitatives 2020 – gestion des matières de vidange en entrée de la STEP :

- De demander une subvention de 44 280 € correspondant à 30 % du montant HT de l'opération au titre du Plan de Mesures Incitatives 2020 de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Organisme ou collectivité apportant une aide financière	Montant des travaux	Forme et taux de l'aide (avance ou subvention)	Montant de la contribution attendue
	147 600,00 HT		
Agence de l'eau Adour Garonne		Subvention de 30%	44 280,00 €
Département 17		Subvention de 50%	73 800,00 €
Autofinancement			
Emprunts	29 520,00 € HT	20%	29 520,00 €

DM n° 2020-118 : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'exercice 2020 – Remise aux normes électriques de la mairie de Surgères :

CONSIDERANT la nécessité d'engager des travaux de remise aux normes électriques de la mairie de Surgères au regard des rapports de vérification périodiques,

- de demander une subvention de 7.498,80 € correspondant à 60 % du montant HT des travaux pour la remise aux normes électriques de la mairie de Surgères :

Plan de financement prévisionnel			
Financiers	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
DSIL	Sollicité	7.498,80 €	60%
Sous-total		7.498,80 €	40%
Autofinancement		4.999,20 €	60%
Coût HT		12.498 €	100%

DM n° 2020-119 : Demande d'aide à l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Plan de Mesures Incitatives 2020 – gestion des matières de vidange en entrée de STEP de Surgères – Rectificatif :

CONSIDERANT le plan de financement indiqué dans la DM n°2020-116 qui présentait des erreurs, notamment en ce qui concerne la subvention du Département sollicitée par la Ville,

- de demander une subvention de 44 280,00 € correspondant à 30 % du montant HT de l'opération au titre du Plan de Mesures Incitatives 2020 de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Organisme ou collectivité apportant une aide financière	Montant des travaux	Forme et taux de l'aide (avance ou subvention)	Montant de la contribution attendue
	147 600,00 HT		
Agence de l'eau Adour Garonne		Subvention de 30%	44 280,00 €
Département 17		Subvention de 40%	59 040,00 €
Autofinancement			
Emprunts	44 280,00 € HT	30%	44,280,00 €
Fonds propres			

DM n° 2020-120 : Demande d'aide au Département 17 – pour les travaux d'amélioration de la gestion des matières de vidange en entrée de STEP de Surgères :

CONSIDERANT les remarques de la DDTM concernant la gestion des pics de charges en entrée de STEP,

CONSIDERANT la décision de la Ville de revoir la gestion des flux pour tenir compte au mieux des différents apports hebdomadaires des industriels et des vidangeurs et d'améliorer le système de dépotage des MDV par la création de 2 cuves tampon sur la STEP de Surgères,

CONSIDERANT les montants prévisionnels de l'opération relatifs à l'objet précité, à savoir :

N° Prix	Descriptif des Travaux	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix total
Mise en place d'un traitement du phosphore					
1	Etudes, préparation, installation et repli de chantier, y compris récolement et remise en état du site	Fft	1	7 300,00 €	7 300,00 €
2	Création d'une dalle support des cuves et des équipements, y compris raccordement aux divers réseaux : - Raccordement électrique des pompes et retour des informations (niveaux cuves, marche et défaut pompe) ; - Raccordement en eau ; - Raccordement des colatures ; - Liaisons entre la bache d'alimentation, la dalle et le bassin tampon ;	Fft	1	25 000,00 €	25 000,00 €
3	Fourniture et pose de deux cuves de stockage cylindrique en PEHD noir, volume 30 m ³ , fermée à fond plat, simple enveloppe	Fft	1	33 900,00 €	33 900,00 €
4	Fourniture, pose et raccordement des équipements de pompage	Fft	1	45 400,00 €	45 400,00 €
5	Fourniture, pose et raccordement des tuyauteries et robinetteries	Fft	1	19 000,00 €	19 000,00 €
6	Travaux d'électricité et d'automatisme	Fft	1	17 000,00 €	17 000,00 €
TOTAL GENERAL € H.T.					147 600,00 €
CALCUL T.V.A. (20%)					29 520,00 €
TOTAL GENERAL € TTC					177 120,00 €

- de demander une subvention de 59 040,00 € correspondant à 40 % du montant HT de l'opération, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Organisme ou collectivité apportant une aide financière	Montant des travaux	Forme et taux de l'aide (avance ou subvention)	Montant de la contribution attendue
	147 600,00 HT		
Agence de l'eau Adour Garonne		Subvention de 30%	44 280,00 €
Département 17		Subvention de 40%	59 040,00 €
Autofinancement			
Emprunts	44 280,00 € HT	30%	44,280,00 €
Fonds propres			

8. Domaine et compétences par thème

8.1 Enseignement

8.1.5 Autres

DM n° 2020-113 : signature d'une convention de mise à disposition des locaux de l'école Jean Jaurès au centre de loisirs « Les Jolis Mômes » du 2 septembre 2020 au 31 juin 2021 ; les mercredis des semaines scolaires et du lundi au vendredi lors des vacances scolaires. Cette mise à disposition sera consentie à titre gratuit.

8.9.1 Culture

DM n° 2020-114 : signature d'une convention de partenariat financier entre la ville et le collège Hélène de Fonsèque pour une intervention de la poète Chantal COULIOU le 4 décembre 2020. Le collège remboursera 269,05 €.

2020.01.46 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 novembre 2020 : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2020.01.47 : Rapport d'activité de la Communauté de Communes Aunis Sud 2019 – Rapport informatif : le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport.

2020.02.23 : Fonds national de Péréquation Intercommunales et Communales (FPIC) 2020 : modalités de répartition du versement entre la CdC Aunis Sud et les communes membres : délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention).

Le FPIC est un fonds attribué à la CdC Aunis Sud et réparti, par elle, entre les différentes communes membres. Considérant le choix de la CdC Aunis Sud de privilégier la répartition dérogatoire libre à la répartition de droit commun, le Conseil Municipal a validé les modalités de répartition du FPIC dont le montant s'élèvera, pour la Commune de Surgères, à 110 606,00 €.

2020.02.24 : Budget principal - Décision modificative n° 4 sur l'exercice 2020 : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Conseil Municipal a adopté la Décision Modificative n° 4 sur l'exercice 2020 concernant le Budget Principal pour permettre le remplacement d'un camion qui a été volé et incendié. Il est nécessaire de prévoir des crédits en dépenses sur l'opération « 90 – Acquisition de véhicules » à hauteur de 49.000 € et en recette pour l'indemnité de l'assurance à hauteur de 17.000 €. La différence sera prélevée sur l'opération « 35 – Entretien du patrimoine ».

2020.03.44 : Tarif du dépotage des matières de vidange – Revalorisation de la part collectivité pour 2021 : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Considérant le financement nécessaire pour réaliser les dépenses d'investissement sur la station d'épuration (pose d'une unité de traitement des matières de vidange et création de 2 cuves tampon pour réception des matières de vidange), le conseil municipal a fixé le montant de la part communale du tarif de dépotage des matières de vidange à 6,07 € HT/m³ dépoté.

2020.03.45 : Achat d'un terrain cadastré AP n° 147 sis Chemin de l'Abreuvoir au lieu-dit « Le Grange du Verseur » appartenant à la SCI St Gilles par la commune : objet retiré.

2020.03.46 : Taxe d'aménagement communale – Revalorisation du taux et fixation des exonérations facultatives pour 2021 – Modificatif : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Par délibération du 02 novembre 2020, le conseil municipal a voté le taux de la taxe d'aménagement communale à 4%. Or, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a informé la commune de l'illégalité de cette décision et a demandé le vote d'une nouvelle délibération pour que la taxe d'aménagement soit augmentée de 0,1%. De ce fait, les élus ont revalorisé le taux de 3% à 3,1 %.

2020.04.03 : Avenant n°3 au marché d'exploitation des installations de chauffage, climatisation, eau chaude et ventilation : délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Suite aux économies d'énergie (gaz) constatées sur certains sites au cours des dernières années, une clause du marché d'exploitation des installations de chauffage prévoit un recalcul à la baisse des NB (quantité contractuelle de combustible pour le chauffage) et par conséquent du poste P1 (prestation de fourniture et de gestion de l'énergie).

Aussi, le conseil municipal décide de modifier les températures de consignes sur deux sites, pour répondre aux besoins des occupants (salle du Lavoir et Centre Technique Municipal). Le montant de l'avenant proposé s'élève ainsi à - 662,89 € HT par an.

Madame le Maire lève la séance du conseil municipal à 20h25.

Surgères, le 23 novembre 2020
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint,

Nicolas JOYET.



